



FORMATION INITIALE



**PRÉPARATION À LA FORMATION  
POUR L'OBTENTION DU CFC  
MAÇON SELON L'ART. 32 OFPR**



[www.ecole-construction.ch](http://www.ecole-construction.ch)

**école de la  
construction!**  
fédération vaudoise des entrepreneurs

# Préparation à la formation pour l'obtention du CFC maçon selon l'art. 32 OFPr

---

Au cours de leur formation, les ouvriers du bâtiment **sans CFC** acquièrent **les bases scolaires** leur permettant d'accéder à une formation certifiée.

Ils **possèdent les compétences d'exécution** du travail pratique.

Ils **maîtrisent** le français oralement.

<b>Objectif</b>	Acquérir les bases nécessaires en français, en mathématiques et dessin, en vue de la réussite du test final (théorique et pratique) lequel permettra de suivre les cours en vue de l'obtention du CFC, selon l'art. 32 OFPr.	
<b>Conditions d'admission</b>	Etre âgé de 23 ans au minimum au début du cours.	
<b>Frais d'inscription</b> <i>Sous réserve de modification</i>	Entreprise cotisante CRP <sup>1</sup>	Entreprise non-cotisante
	CHF 1'200.00	CHF 1'500.00
	<b><sup>1</sup>Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i></li><li>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i></li><li>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i></li><li>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i></li><li>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i></li><li>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i></li><li>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i></li></ul>	
<b>Aide financière</b>	Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile.  Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.	
<b>Durée</b>	15 samedis (cours) ; 2 semaines (test d'entrée théorique et pratique).	
<b>Dates</b>	De janvier à mai de chaque année.	
<b>Délai d'inscription</b>	Fin novembre de chaque année.	
<b>Renseignements et inscriptions</b>	Coordonnées en bas de la page.	

Thème	Branches	Nombre de périodes
Connaissances de base	Français	48
	Calcul professionnel	48
	Dessin professionnel	24
<u>Total du nombre de périodes</u> Sous réserve de modification		120